

**CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ**

**MARDI 28 AVRIL 2020  
LUXEMBOURG**

**IFE**  
by ABILWAYS

# **ACTUALITÉS COMPTABLES, FISCALES ET JURIDIQUES DES SOCIÉTÉS CIVILES IMMOBILIÈRES**

**Un outil à bien maîtriser**

**100 € HT  
DE RÉDUCTION**

POUR TOUTE INSCRIPTION  
REÇUE AVANT LE 07/02/20  
(CODE 26435 EARLY)

[www.ifebenelux.lu](http://www.ifebenelux.lu)



**Amélie Bry**  
 Conference Manager  
 abry@abilways.com

La **SCI** est un modèle très prisé au Luxembourg, notamment pour des **investissements immobiliers** et des **opérations immobilières**. Mais à quoi sert-elle ? Quand et comment constituer une Société Civile Immobilière ?

IFE Luxembourg vous propose une **édition unique** de la conférence le mardi 28 avril sur le thème de l'**actualité juridique et fiscale des SCI** animée par **Denis COLIN**, auteur de « les SCI, aspects juridiques, comptables et fiscaux » aux éditions Legitech (2020) et **Bruno GASPARTO**, Principal Tax chez Arendt & Medernach.

Lors de cette journée, il s'agira notamment d'apporter des **précisions pratiques** pour les rédacteurs de **statuts**, mais également d'étudier les **avantages fiscaux** et les **questions pratiques** relatives à la **TVA**.

Nous vous attendons nombreux sur cette nouvelle édition !

#### POUR QUI ?

- Directeurs financiers, fiscaux, juridiques et comptables
- Juristes et fiscalistes de banque
- Dirigeants de sociétés fiduciaires
- Conseils fiscaux
- Notaires
- Experts-comptables
- Wealth Planners, gestionnaires de patrimoine
- Gestionnaires d'immobilier d'entreprise
- Responsables de clientèle privée
- Notaires et experts en immobilier
- Avocats en droit immobilier
- Promoteurs immobiliers
- Directeurs opérationnels
- Directeurs juridiques et fiscaux
- Directeurs administratifs et financiers
- Directeurs financiers
- Directeurs des affaires immobilières
- Directeurs des investissements immobiliers
- Propriétaires immobiliers
- Acheteurs institutionnels
- Commissaires aux comptes et experts-comptables
- Conseillers en investissement

#### POURQUOI ?

- Sécuriser la création de la SCI
- Identifier les différents projets patrimoniaux auxquels répond la SCI
- Tirer parti des opportunités de gestion patrimoniale et des leviers fiscaux permis par la SCI

#### COMMENT ?

- Un programme établi en étroite collaboration avec les formateurs-experts
- Un support écrit remis en début de séminaire à chaque participant
- Des intervalles réservés aux questions des participants

#### ET POUR PLUS D'INTERACTIVITÉ

- Vous pouvez, dès à présent, poser vos questions à [abry@abilways.com](mailto:abry@abilways.com)

#### DÉCOUVREZ L'OUVRAGE



**Les SCI**  
**Aspects juridiques, comptables et fiscaux**  
 par **Denis COLIN**  
 aux éditions **LEGITECH**

# ACTUALITÉS COMPTABLES, FISCALES ET JURIDIQUES DES SOCIÉTÉS CIVILES IMMOBILIÈRES

JOURNÉE ANIMÉE PAR :

**Denis COLIN**, Expert-comptable, Gérant de la Fiduciaire  
LPG et auteur de l'ouvrage « **Les SCI, aspects juridiques, comptables et fiscaux** »  
aux éditions Legitech- Janvier 2020  
& **Bruno GASPAROTTO**, Principal Tax - **ARENDT & MEDERNACH**

**8h45** Accueil des participants

## PANORAMA RÉGLEMENTAIRE DE LA SCI

**9h15**

### Rappel du cadre légal de la SCI

- Quand et pourquoi créer une SCI ?
  - Le socle juridique, les statuts, les associés, le capital...
- Quels sont les avantages et les inconvénients de la structure ?
- La création et le fonctionnement de la SCI
  - Quelques cas pratiques
- Outil de gestion patrimoniale

**10h15**

### Quelques points d'attention de la structure / les difficultés liées à la sortie de la SCI

- Le démembrement d'une SCI : aspects juridiques et fiscaux
- Le cas de la cession de parts de SCI
- La cession d'un immeuble par une SCI

**11h15** Café-networking

## PANORAMA FISCAL

**11h45**

### Les règles fiscales applicables aux SCI

- Impôts sur le revenu (IR) ou impôts sur les entreprises (IRC, ICC, IF) ?
- La taxation des apports
- Le régime fiscal des associés
- La taxation des revenus locatifs
- L'imposition des cessions d'immeubles
- Les droits d'enregistrement

**12h45** Session de questions / réponses

**13h00** Pause-déjeuner

**14h30**

### Quelques points de difficultés

- Les conséquences fiscales du changement d'associés : l'imposition des plus-values sur les cessions de titres
- Les modalités et les conséquences fiscales de la dissolution
- Illustrations

15h00 Café-networking

## LA TVA IMMOBILIÈRE

**15h15**

### TVA – Étude de cas

- Dans quelles situations une SCI doit-elle s'immatriculer à la TVA ?
- Quand, où et quelle déclaration une SCI doit-elle déposer ?
- Quelles sont les obligations déclaratives ?
- Quelles sont les dispositions spécifiques ?
- Quel traitement pour les déficits ?
- Option pour la TVA

**Bruno GASPAROTTO**  
Principal Tax  
**ARENDT & MEDERNACH**

**16h30** Session de questions / réponses

**16h45** Clôture de la journée par le président de séance

# INFORMATIONS PRATIQUES

IFE est une marque du groupe  
**ABILWAYS**

Scannez ce code  
et retrouvez-nous sur  
votre smartphone



## Renseignements inscriptions

IFE by Abilways  
2, Place de Paris - L-2314 Luxembourg  
Tél. : +352 28 488 819  
serviceclient-lu@abilways.com

## Renseignements programme

Amélie Bry - abry@abilways.com

## Participation (+ 3 % TVA)

850 € HT

**Réduction de 100 € HT pour toute inscription reçue avant le 07/02/2020 (code 26435 EARLY)**

Ces prix comprennent le déjeuner, les rafraîchissements et la documentation de la formation.

Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

• par virement à notre banque - BGL BNP Paribas

IBAN : LU24 0030 2485 2343 0000

Code BIC : BGLULLL, au nom d'EFE Luxembourg S.A.R.L., avec mention du numéro de facture.

## Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription. Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

Le groupe Abilways (IFE Luxembourg, IFE Belgique, EFE, CFPJ, ISM, ACP FORMATION, PYRAMYD, IDCC, ABILWAYS DIGITAL) est responsable du traitement de vos données personnelles et en tant que partenaire de confiance, nous voulons que nos clients soient assurés que nous mettons tout en œuvre pour assurer la protection de leurs données personnelles et le respect de leurs droits.

IFE met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Ces données sont nécessaires au traitement de cette fiche et sont conservées le temps nécessaire aux finalités pour lesquelles nous les collectons, sauf dispositions légales contraires. Toutes les informations complémentaires relatives à notre politique relative aux données personnelles, à notre politique relative à la gestion des cookies et à nos CGV sont consultables sur notre site [www.ifebelux.lu](http://www.ifebelux.lu). Le groupe Abilways peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique ou électronique, de l'information commerciale susceptible de vous intéresser. Conformément aux dispositions de la loi du 02/08/02 sur le respect de la vie privée et du règlement européen sur la protection des données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous disposez aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez également vous opposer à tout envoi ultérieur de communication commerciale. Vous pouvez exercer ces droits par courrier électronique à cette adresse [correctionbdd@ifexecutives.com](mailto:correctionbdd@ifexecutives.com) ou par courrier postal : 2, Place de Paris - L-2314 Luxembourg.

J'accepte de recevoir de l'information commerciale des partenaires du groupe Abilways

## Annulations

Formulée par écrit, l'annulation de formations donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées des remplaçants.

## Date et lieu de la formation

**MARDI 28 AVRIL 2020 - LUXEMBOURG**

Attention : le lieu de la formation est susceptible d'être modifié. Merci de vous référer à la convocation qui vous sera remise 10 jours avant la formation

*Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.*



Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées. Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

## BULLETIN D'INSCRIPTION

**OUI**, je m'inscris à la conférence "**Actualités comptables, fiscales et juridiques des sociétés civiles immobilières**" (code 26435) le mardi 28 avril 2020

**OUI**, je m'inscris avant le 07/02/20 (code 26435 EARLY) et je bénéficie de 100 € HT de réduction

Madame  Mademoiselle  Monsieur

Nom et prénom\* \_\_\_\_\_

E-mail\* \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Nom et prénom de votre responsable formation \_\_\_\_\_

Nom et prénom de votre responsable juridique \_\_\_\_\_

Société \_\_\_\_\_

N° TVA \_\_\_\_\_ Secteur d'activité \_\_\_\_\_

Effectif site \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal      Ville \_\_\_\_\_

Tél \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

N° de GSM \_\_\_\_\_

Adresse de facturation (si différente) \_\_\_\_\_

Signature et cachet obligatoires :

\* Indispensable pour vous adresser votre convocation

Pour modifier vos coordonnées, Tél. : +352 28 488 819 - E-mail : [correctionbdd@ifexecutives.com](mailto:correctionbdd@ifexecutives.com)